

Ah ! puisse, puisse alors sur ma funèbre couche,
Triste et calme à la fois comme un ange éploré,
Une figure en deuil recueillir sur ma bouche
L'héritage sacré !

Soutiens ses derniers pas, charme sa dernière
Heure,
Et, gage consacré d'espérance et d'amour,
De celui qui s'éloigne à celui qui demeure
Passe ainsi tour à tour !

En écrivant ces stances admirables, Lamartine se souvenait-il de Boscuet ? Pas plus que de Tibulle, dont il semble avoir paraphrasé deux vers délicieux :

Te spectem, suprema mihi cum venerit hora;
Te teneam moriens, deficientibus annis. (1)

Je me hâte de rentrer par cette citation latine dans la tradition académique dont je me suis un peu bien écarté, je crois, en m'abandonnant au plaisir de rappeler tant de beaux vers sans le moindre artifice oratoire. C'est votre faute, monsieur.

Le panegyrique si complet que nous venons d'entendre ne me laissait qu'une façon de vous-su-passer : c'était d'évoquer l'œuvre même du poète ; car de tous les épiques celui qui raconte le mieux la gloire du Très-Haut, c'est encore le fragment.

D'ailleurs, après avoir si longtemps parlé politique sous ce dôme étouffé, j'éprouvais le besoin de donner de l'air et du soleil. Voulez-vous que nous ouvrons encore une fenêtre ? la dernière ! Je ne résiste pas au désir de montrer de quel pied frémissant cette muse aïdée se posait sur le sol quand on l'obligeait à y descendre.

C'était au commencement de sa carrière politique. Un poète qui avait une conviction dont il se défendait plus tard avec avantage, trouva mauvais que Lamartine se permit d'en avoir une aussi, et lança contre lui une satire venimeuse. Il s'attira la réplique foudroyante que toute notre génération a sue par cœur et qu'il est bon d'appréhender à la génération nouvelle si elle ne la sait pas :

Non ! sous quelque drapeau que le barde se range,
Sa muse sert sa gloire et non ses passions !
Non ! je n'ai pas coupé les ailes de cet ange,
Pour l'atteler hurlant au char des factions !
Non ! je n'ai pas couvert du masque populaire
Son front resplendissant des feux du saint parvis,
Ni pour fouetter et mordre irritant sa colère
Changé ma muse en Némésis !

La liberté ! ce mot dans ma bouche l'outrage !
Tu crois qu'un sang d'élite est assez pur pour moi,
Et que Dieu de ses dons fit un digne partage,
L'esclavage pour nous, la liberté pour toi ?
Tu crois que de Séjan le dédaigneux scurire
Est un prix assez noble aux cœurs tels que le mien,
Que le ciel m'a jetté la bassesse et la lyre,
A toi l'âme du citoyen ?

Détrompe-toi, poète, et permets-nous d'être hom-
mes !
Nos mœurs nous ont faits tous du même limon.
La terre qui te porte est la terre où nous sommes,
Les fibres de nos veines vibrent au même son.
Patrie et liberté, gloire, vertu, courage,
Où pacte de ces biens m'a donc déshérité ?
Quel jour ni-je vendis ma part de l'héritage,
Essu de la liberté ?

Va, n'attends pas de moi que je la sacrifie
Ni devant vos dédains ni devant le trépas ;
Ton Dieu n'est pas le mien et je m'en glorifie !
J'en adore un plus grand, qui ne te maudit pas.
La liberté que j'aime est née avec notre âme
Le jour où le plus juste a bravé le plus fort ;
Le jour où Jéhova dit au fils de la femme :
Choisis des fers ou de la mort.

Que ces tyrans divers dont la vertu se joue
Selon l'heure et les lieux s'appellent peuple ou roi,
Déshonorent la pourpre ou salissent la boue,
Fa honte qui les flatte est la même pour moi.
Qu'importe sous quel pied se courbe au front d'es-
[clave ?

(1). M. Augier commet ici une grave inconvénance que l'Union signale avec raison :

Lamartine souhaite d'exhaler son dernier soufre sur le crucifix, Tibulle souhaite, à sa dernière heure, de tenir d'une main défaillante celle qu'il avait coutume de chanter : il eût suffi d'un peu de délicatesse chrétienne pour éviter ce rapprochement.

ce fils qu'elle élevait sur le plus haut piédestal, elle accueillait une idée qui tant de fois se soulevait. Ce qu'elle avait dit non-seulement ambitieuse mais positive, qu'elle avait étudié le monde et le voyait tel qu'il est ; avec son bon sens et son esprit critique, elle pesait le pour et le contre et ne se trompait jamais dans la mesure de ses appréciations.

Fille d'une actrice, rien ne déshonorait cependant la naissance de Suzanne, elle avait le bénéfice de la gloire de sa mère, elle n'en avait pas la honte, elle restait avant tout l'enfant, non pas seulement d'un simple notaire du village, mais d'un jeune avocat de talent. Puis le scandale n'était-il pas depuis longtemps oublié ? D'ailleurs le succès justifiait tout ; la grande actrice avait conquis une place certainement enviée par plus d'une femme, elle n'était pas restée obscure, ignorée ; son talent l'absolvait.

Qu'on se dise le monde de cette union ? Depuis quand un avocat n'épouserait-il pas la fille d'un avocat, d'un notaire ? Enfin, si l'on fait un peu de bruit de ce mariage, si les uns blâment et les autres louent, qu'arrivera-t-il ? que le nom du jeune homme, plus connu en raison de ce bruit, grandira nécessairement.

Une autre objection était encore à prévoir : ne dirait-on pas avec dédain : « Un mariage d'argent ? » Eh bien ! oui, un mariage d'argent ! Qui, dans notre siècle, ne fait pas un mariage d'argent, ne le désire, ne le proclame, ne s'en vante ? Depuis quand l'argent, ce dieu du jour qui ouvre toutes les portes et vous pousse en avant, salit-il les doigts de celui qui le tient, le reçoit et le donne ? A peine si l'or qui provient du vol, du ruse ou de l'usure inspire du dégoût ;

Le jour, d'or ou de fer, n'en est pas moins honteux ;
Des rois, tu l'affrontas ; des tribuns, je le brave ;
Qui fut moins libre de nous deux ?

N'ajoutons rien après ces strophes superbes ; emportons-en l'émotion tout entière, et que le poète se couche dans sa gloire.

ÉTRANGER

VOYAGE DU DUC ET DE LA DUCHESSE D'EDIMBOURG

Vendredi, le duc et la duchesse d'Edimbourg ont quitté Bruxelles à midi et cinq minutes, se rendant à Anvers, d'où ils s'embarqueront pour l'Angleterre.

Le roi et la reine ont conduit LL. AA. RR. à la gare du Nord, en calèches découvertes, conduites à la Daumont. Le roi était en uniforme de lieutenant-général, petite tenue ; le duc d'Edimbourg était en costume civil. La duchesse portait une toilette de voyage brune.

Les honneurs militaires ont été rendus aux hôtes royaux par deux compagnies de grenadiers, qui se trouvaient à la gare. La musique de ce régiment a fait entendre alternativement les airs nationaux belge, anglais et russe, comme lors de l'arrivée du duc et de la duchesse d'Edimbourg.

Un grand déjeuner de famille a eu lieu vendredi au palais du roi avant le départ de Leurs Altesses Royales et Impériales.

Le duc et la duchesse d'Edimbourg sont arrivés à une heure à Anvers.

Reçus à la gare par le gouverneur, le général Cartis, les consuls de Russie et d'Angleterre.

Leurs Altesses ont traversé la ville en voiture pour se rendre à l'embarcadere du Veendam.

Des honneurs les ont salués au passage. Le fort Sainte-Anne a tiré 21 coups de canon en leur honneur.

La Victoria and Albert, ayant à bord le couple royal, a quitté le port à deux heures.

ESPAÑE. — Voici les dernières dépêches reçues par plusieurs journaux du Midi :
Lisbonne, 2 mars, soir. — Bilbao est tombé. Tous les consuls étrangers sont rentrés avec leurs nationaux.

St-Jean-de-Luz, 2 mars, 9 h. 50 soir. — La chute de Bilbao se confirme. Une église et dix-sept maisons sont détruites.

Le général Lema cherche à réunir le reste de sa garnison pour s'embarquer à Saint-Sébastien et se joindre à Moriones.

Bayonne, 3 mars, matin. — Les carlistes ont repassé le Somorostro, attaqué l'arrière-garde de Moriones, commandée par Primo de Rivera, et ils ont fait prisonniers plus de 1,800 hommes.

Heudaye, 3 mars, matin. — Les déserteurs revenus de Saint-Sébastien annoncent que Bilbao n'a pu être prise d'assaut, mais est rendue avec des conditions humanitaires.

Madrid, le 3 mars. — Don Carlos est entré à Bilbao.

Les prisonniers faits par les carlistes dans les combats des 23, 24 et 25 s'élevaient à 7,700. Leur butin est de dix mille fusils et sept canons Krupp avec deux mitrailleuses.

ROUBAIX - TOURCOING ET LE NORD-DE LA FRANCE

Dans la séance d'avant-hier de l'Assemblée, le ministre des affaires étrangères a déposé un projet de loi portant approbation d'une convention relative au raccordement à la frontière franco-belge des chemins de fer de Lille à Comines et de Tourcoing à Menin.

On sait que l'incertitude où se trouvait la Compagnie du Nord-Est sur le point où la ligne de Lille à Comines devait franchir la frontière, en avait jusqu'ici empêché la construction. Cette

cause de retard disparaissant, la Compagnie s'empresse d'entreprendre les travaux pour cette petite ligne, dont l'exécution est attendue avec impatience par les populations intéressées.

L'Echo du Nord nous apprend que les terrains sont acquis sur presque tout le parcours, et les travaux d'art étant peu considérables, on espère pouvoir ouvrir la ligne de Lille à Comines à la fin de 1874 ou au plus tard au commencement de 1875.

Voici le texte de la convention conclue, le 1^{er} mai 1861, entre la France et la Belgique, pour la garantie réciproque de la propriété littéraire, artistique et industrielle :

Article unique. — Les marques de fabrique auxquelles s'appliquent les articles 15 et 16 de la convention précitée du 1^{er} mai 1861, sont celles qui, dans les deux pays, sont légitimement acquises aux industriels ou négociants qui en usent, c'est-à-dire que le caractère d'une marque de fabrique française doit être apprécié d'après la loi française, de même que celui d'une marque belge doit être jugé d'après la loi belge.

Nous lisons dans la Correspondance Havas :

« A la suite d'une discussion politique, une rencontre à l'épée a eu lieu jeudi à Mouscron, en Belgique, entre M. le vicomte de Cochy, de Saint-Amand, ancien conseiller de préfecture à Lille, et M. Léon Roget, avocat au barreau de cette ville. M. Léon Roget a été assez grièvement blessé à l'épaule droite. On ne connaît à Lille aucun avocat portant le nom de « Roget » et nous croyons que la Correspondance Havas a été mal renseignée. »

Un décret du 5 mars nomme chevalier de la Légion d'honneur notre concitoyen Mgr Fava, évêque de la Martinique.

Les résolutions qui suivent viennent d'être prises au sujet des fêtes du Couronnement de l'Image miraculeuse de Notre-Dame de la Treille à Lille.

1^o La cérémonie du Couronnement aura lieu le dimanche 21 juin. L'antique Patronne de Lille recevra donc la couronne qui lui est envoyée par le Souverain-Pontife, le jour même de l'anniversaire du couronnement de Pie IX comme Pontife et vicar de Jésus-Christ.

Ce rapprochement suffit pour faire comprendre et faire approuver de tous le choix de cette date.

2^o Son Eminence le Cardinal-Archevêque de Cambrai a désigné M. le Chanoine Dannel, Doyen de la paroisse Saint-André, pour remplir les fonctions d'ordonnateur des fêtes et de directeur-général des cérémonies. Des Comités spéciaux ont été formés. Le programme des fêtes sera bientôt publié.

3^o Les travaux de l'église monumentale, qui, par son nom, son caractère et ses souvenirs, rappelle les édifices de l'âge de foi, vont être repris.

A l'occasion de cette fête, auront lieu des processions, des prédications et des pèlerinages qui rappelleront tout à la fois les jubiles séculaires de 1832 à 1836 et les grandes manifestations de l'année dernière aux sanctuaires d'Amettes, de Notre-Dame-de-Grâce et de Paray-le-Monial.

Les Etrennes à Pie IX recueillies dans notre diocèse de Cambrai, depuis le 1^{er} janvier, dépassent la somme de 80,000 fr.

— Qu'importe ! après tout rien ne déshonore sa naissance : elle a été, m'as-tu dit, parfaitement élevée ; son père est un bonnet homme, un notaire de campagne, c'est vrai, mais qui n'en porte pas moins le nom d'un avocat de talent ; le monde le plus rigide ne pourra trouver rien à redire à l'alliance de notre famille avec la sienne. »

Elle n'insista pas davantage, elle eut peur que le jeune homme droit et loyal ne lui fit des objections auxquelles elle préférait ne pas répondre, car elle ne voulait entrer avec lui dans aucune discussion. Albert écoutait presque sans comprendre. Mais au fond il était heureux, et ne songeait pas à discuter avec sa mère. S'il n'aimait pas réellement Suzanne, il était bien près de l'aimer, l'image persistait à apparaître en dépit des efforts qu'il avait faits pour l'éloigner, et elle était toujours pleine de grâce et de prestige.

« J'avoue, ma mère, dit-il enfin, que ton langage m'étonne, mais qu'il me fait plaisir ; tu te mets, je dirai plutôt, tu nous mets au-dessus des vains préjugés du monde ; tu as raison ; je ne l'espérais pas, quoique je te connusse si bien, et certes, c'est de tout mon cœur que je te remercie ! »

Après tout, mon enfant, lorsqu'on est jeune, l'amour est une belle chose ! Est-ce parce que je n'ai jamais eu le bonheur de l'éprouver que je dois chercher à t'en priver ? non, non, je ne veux pas que tu puisses un jour m'accuser d'égoïsme et me reprocher, un coin de ton amour, va la chercher, mon fils, elle deviendra ma fille.

— Tu es bonne, ma mère, cent fois plus que je ne suppose, dit le jeune homme un peu ému, en lui prenant la main qui portait ses lèvres avec une

La Semaine religieuse annonce la mort de M. Gosse, ancien curé, décédé le 1^{er} mars, et de M. Bisiaux, curé de Vicq.

Sont nommés chanoines-honoraires : M. Mortier, archiprêtre d'Avènes. M. Baquart, doyen de Saint-Vaast, à Baillieu.

Sont nommés vice-doyens : Du décanat de Saint-Géry, à Cambrai, M. Delagarde, curé de Pailencourt. Du décanat de Solesmes, M. Lecuppre, curé de Saint-Martin.

Du décanat d'Armentières, M. Vanboeckstal, curé d'Houplines. Du décanat de La Bassée, M. Millecamp, curé de Marquillies.

Du décanat de Templeuve, M. Herrengt, curé de Cyoising.

M. Debeer, vicaire d'Halluin, est nommé curé de Bambeckue, en remplacement de M. Puppinck, décédé.

M. Collens, vicaire de La Chapelle-d'Armentières, est nommé curé de Vicq, en remplacement de M. Bisiaux, décédé.

M. Wallart, vicaire de Bourbourg, est nommé vicaire à Halluin.

M. Lemaitre, vicaire de Bambeckue, est nommé vicaire de Bourbourg.

M. le général Cornat passait, vers une heure, au grand trot de son cheval, dans la rue Saint-Jacques à Lille, quand l'animal butant des deux pieds de derrière contre les grès, fut renversé. M. le général Cornat put se dégager à temps des étriers et s'est relevé sans la moindre contusion.

Le Propagateur publie les renseignements suivants sur le banquier Larivière, qui vient de se suicider à Paris. Ces renseignements devront mettre, une fois de plus, le public en garde contre ces nombreux chevaliers d'industrie auxquels il donne trop facilement sa confiance et son argent :

Le banquier Larivière a formé, en 1870, la Société anonyme l'Union métallurgique de France.

Le 29 janvier 1872, il se faisait condamner par la 7^e chambre à la peine de deux ans d'emprisonnement pour escroquerie et abus de confiance. Ce banquier, à l'aide d'une publicité de mauvaise foi, avait présenté un crédit imaginaire et avait ainsi attiré des souscripteurs aux obligations émises par l'Union métallurgique.

A Lille, on souscrivait au bureau de l'Espérance, près du square Jussieu, c'était voler et c^o. Fontbouillant et Larivière.

L'Union métallurgique a été déclarée en faillite. Les créanciers doivent s'adresser à M^o Beaugé, syndic, avenue Victoria, 24, à Paris.

Nos négociants et nos industriels ne sont pas encore familiarisés avec les récentes prescriptions légales sur les droits d'enregistrement et de timbre et sur l'usage des timbres mobiles pour les warrants. Aussi accueilleront-ils avec faveur une petite brochure qui vient de paraître à Roubaix sous ce titre : Loi et décret du 19 février 1874 commentés et expliqués.

Cette brochure, en vente dès aujourd'hui, à la librairie Alired Reboux, contient outre le texte officiel (nos comptes ne sauraient trop s'en pénétrer) des instructions concises et substantielles qui permettront d'éviter dans la pratique bien des erreurs, des pertes

vive tendresse.

Cette tendresse n'était dans les habitudes d'ancien des doux ; car, s'ils se comprennent et s'aimaient, ils bannissaient l'expansion et surtout les caresses. Elle blessa un peu Mme Lorin, au lieu de lui être douce ; la mère devint que le cœur de son fils était bien près de lui échapper, qu'une étrangère commençait à le lui ravir.

« Puisque tu désires comme moi cette union, ma mère, continua le jeune homme, pourquoi tarderions-nous à l'accomplir ? Voilà mon procès gagné, je suis libre, je vais courir à Lucy, je ne sais pas seulement si Suzanne m'aime, et je sais qu'elle est presque fiancée à un jeune villageois ; il faut nous hâter, puis tu iras demander sa main au notaire. »

Comme Mme Lorin ne répondait pas :

« Nest-ce pas ton avis ? ajouta-t-il. — Ce qu'il faut d'abord savoir, dit-elle lentement, c'est la dot que doit lui donner sa mère. C'est la Fanelli qu'il faut aller voir ; il ne te sera pas difficile, je suppose, de le faire présenter chez elle. »

« Certainement, mais quelui dirai je ? — Doutes-tu à ce point de ton éloquence, Albert ? Le Ciel l'inspirera ; mon pauvre grand avocat, la cause est-elle donc si mauvaise que tu ne veuilles rien tenter pour la gagner ? Toi, qui auras plus d'un criminel à arracher à l'échafaud, tu trembles sur toi-même. En ce moment tu n'inspirerai de confiance à aucun client. »

Elle riait, Albert rit aussi.

« Allons, dit-il, j'irai ; si je ne réussis point, je ne serai qu'un sot. — Sois tranquille, tu réussiras. — Je l'espère. »

(A suivre)

de temps, des désagréments et aussi les lourdes amendes dont sont frappés les contrevenants aux nouveaux règlements.

Eglise paroissiale de St-Martin

Neuvaine préparatoire à la fête de St-Joseph

Pendant cette neuvaine, qui commencera le mercredi 11 mars pour finir le jeudi 19, Salut chaque soir à 6 heures avec Sermon par le R. P. LETIERCK, prédicateur du Carême.

OBIT SOLENNEL

Un obit solennel anniversaire sera célébré le lundi 9 mars 1874, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Monsieur CHARLES BECQUART, ancien cafetier à l'Isly, décédé à Roubaix, le 1^{er} mars 1873, à l'âge de 66 ans.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

OBIT SOLENNEL

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, le lundi 9 mars 1874, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle FLORENCE GALLET, décédée à Roubaix, le 7 mars 1873, à l'âge de 16 ans et 7 mois.

La famille prie les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Cours de Physique

Lundi 9 mars, à 7 h. du soir.

Des pompes, différentes espèces ; aspirante-foulante, aspirante et foulante ; aspirante et élévatoire, à incendie, effet d'une pompe, effort à faire.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

Avis important.

Billets de banque, matières d'or ou d'argent. La loi du 4 juin 1859 et celle du 25 janvier 1873 défendent l'insertion des matières d'or ou d'argent dans les lettres, imprimés, échantillons, papiers d'affaires, etc., confiés au service des Postes.

Ces lois interdisent également l'insertion des billets de banque, coupons échus et, en général, de toutes valeurs payables au porteur, dans les lettres non-chargées ou non recommandées.

Le public se méprend généralement sur le but de ces lois, qui sont essentiellement tutélaires et qui ont pour objet, tout en protégeant ses intérêts, de sauvegarder ainsi la responsabilité des Postes. Le plus souvent, en effet, ce service est appelé seul à répondre d'infidélités commises, alors que les objets disparus ont passé par les mains de nombreux intermédiaires étrangers à la Poste.

Malgré les avis répétés de l'Administration, des contraventions aux lois précitées sont cependant encore journellement commises, surtout depuis l'émission des billets de banque de 5 francs.

L'Administration rappelle au public que les auteurs de contraventions de cette nature sont passibles d'une amende de 50 à 500 francs, aux termes de l'article 9 de la loi du 4 juin 1859, et elle prévient qu'elle se verra, à l'avenir, dans l'obligation de provoquer l'application rigoureuse des dispositions de cette loi.

Faits Divers

— LE SUICIDE DE LA RUE DE CONSTANTINOPLE A PARIS. — Nous avons annoncé le suicide de M. Larivière, banquier à Paris. M. Larivière, engagé dans une de ces affaires industrielles de cinquième ordre, destinées à se dénouer sur les bancs de la police correctionnelle, avait été condamné à deux ans de prison. Cependant, comme on le considéra plus malheureux que coupable, M. Thiers, sur la recommandation de M. Hugelmann, lui fit remise de sa peine au bout de quelques mois. Mais cela n'avait pas été sans porter atteinte à son crédit, et depuis lors il fut déclaré en faillite. Cité récemment, comme témoin, il est vrai, devant le juge d'instruction, il perdit la tête et s'est tué.

Nous citons, d'après le Figaro, les circonstances dramatiques dans lesquelles ce suicide s'est accompli :

Dimanche matin, M. Larivière déjeunait avec un de ses amis, M. C..., au restaurant du Père-Lathuille. Il paraissait assez tranquille et causait très librement. Après déjeuner il demanda à M. C... s'il pouvait lui rendre un grand service et sur sa réponse affirmative :

« Voici la chose, dit M. Larivière en tirant de sa poche une lettre cachetée de noir. Il s'agit de remettre ceci à mon bureau, 15, rue de la Chaussée-d'Antin, demain matin, à neuf heures et demie juste, pas plus tôt, pas plus tard. »

« C'est entendu ! dit M. C... avec un peu d'étonnement. — Vous m'en donnez votre parole d'honneur ? »

« Mais, objecta, M. C..., de quoi s'agit-il donc, que vous me demandiez ma parole pour une chose aussi simple ? »

« Tenez, s'écria M. Larivière en reprenant la lettre et en la remettant dans sa poche. Réflexion faite, autant tout vous dire. J'en ai assez de la vie, je veux me tuer demain, et comme je ne veux à aucun prix être porté à la Morgue, j'indiquais là-dedans où on trouverait mon corps. Et maintenant vous en savez assez. Adieu. »

Et il partit précipitamment, laissant M. C... ébahi.

Celui-ci courut chez Mme Larivière, 16, rue d'Amale, et lui raconta l'entretien qu'il venait d'avoir avec son mari. Il prévint également plusieurs amis, qui passèrent leur journée en recherches infructueuses.

Avant-hier matin, en arrivant à leur bureau, M. Blanc, associé de M. Larivière et deux autres personnes, trouvèrent chacun une lettre de lui informant qu'il était dans un hôtel meublé, 15, rue de Constantinople,